

Rentrée 2012
Un plan d'urgence pour le lycée général et technologique

La mise en place, à la rentrée 2010 en seconde et 2011 en première, de la réforme des lycées dans un contexte de restrictions budgétaires et de suppressions de postes a entraîné une dégradation des conditions d'étude des élèves, et de travail des personnels. Le SNES a depuis le début condamné l'esprit même de cette réforme qui accroît la dimension sélective du lycée. Pour nous, il est indispensable de refonder le lycée afin de le rendre plus démocratique. Ceci nécessite une reconstruction du second degré, devant être débattue dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation.

Pour autant, il est possible, dans un délai très court, d'améliorer la situation dans les établissements par une série de mesures à mettre en place dès la rentrée 2012. C'est l'objet du plan d'urgence voté lors du congrès national du SNES en Avril 2012, que nous présentons à la profession afin qu'elle en débattenne.

<i>Demande</i>	<i>Commentaires</i>
Consignes pour la circulaire de rentrée	
<ul style="list-style-type: none"> - respecter les horaires en vigueur pour les enseignements optionnels du lycée ; - respecter la liberté pédagogique des enseignants, notamment en matière d'évaluation des enseignements d'explorations de la classe de seconde ; - laisser les enseignants de LV organiser leur enseignement sans imposer la mise en place des groupes de compétences ; - supprimer l'expérimentation de fusion prévue par la circulaire de rentrée (respect des disciplines SES et économie-gestion en 2nde) ; - permettre à tous les élèves qui le souhaitent, et les y inciter, de suivre l'option HG en TS dans leur lycée ; - permettre à tous les élèves qui le souhaitent de participer à une chorale ou à des ateliers artistiques au lycée ; - abandonner l'expérimentation des Centres de connaissances et de culture (3C) dès la rentrée de septembre 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des enseignements facultatifs par exemple, et ce depuis des années fonctionnent avec des horaires inférieurs aux horaires en vigueur. - Certains recteurs publient des circulaires interdisant l'évaluation des enseignements d'explorations. Il s'agit selon nous d'inférence abusive dans le travail des enseignants. <p>Le SNES n'est pas contre le développement des ressources numériques au sein des CDI et des établissements scolaires, mais en aucun cas, celles ne doivent se substituer à l'enseignant ni à un enseignement en présentiel.</p>
Demandes générales urgentes en relation avec les services	
Revenir à l'application des décrets de 1950 telle qu'avant la publication des décrets Robien, en particulier sur l'attribution de : l'heure de majoration pour effectif faible, les heures de laboratoire ou de cabinet d'histoire, l'heure de première chaire ainsi que les pondérations en lycée.	Des académies remettent en cause l'interprétation usuelle des textes (minoration de service pour 1ère chaire non accordée, services majorés pour groupes à effectifs réduits). L'objectif est d'obtenir l'amélioration des décrets, mais, à tout le moins une réécriture des circulaires d'application.
Respect de la définition hebdomadaire, sur l'année scolaire, des services et des emplois du temps.	Besoin de cadre pour les élèves, la régularité est pédagogiquement souhaitable
Respect de l'utilisation des HSE.	Interventions ponctuelles uniquement : par exemple l'accompagnement personnalisé en lycée est parfois rétribué en HSE.
Demandes générales urgentes en relation avec la réforme du lycée	
Cadrage national des horaires, dont les dédoublements et groupes allégés.	<ul style="list-style-type: none"> -à mettre en lien avec nécessité d'une dotation fléchée pour options et LV à faible diffusion : actuellement, de nombreuses options sont financées par la suppression locale de dédoublements -justification : voir rapport IG sur éclatement des pratiques entre établissements (p 45)
Dotation abondée, fléchée pour les options et LV à faible diffusion.	Recenser au conseil de classe du 3ème trimestre les demandes des élèves en termes de spécialités et d'options,

	de façon à ouvrir les enseignements en adéquation avec la demande.
Abandonner les classes de tronc commun en 1ère.	Le regroupement d'élèves de séries différentes est pédagogiquement néfaste Difficulté de préparation à l'examen
Accompagnement personnalisé : rattacher les heures aux disciplines, assurées par les profs de la classe, qui connaissent les élèves.	L'AP ne doit pas servir à pallier le manque de COPsy.
Abandonner les dispositifs de tutorat et de stages (passerelles, remise à niveau, langues vivantes).	Dispositifs très peu mis en place, qui ne sont pas pertinents : d'autres dispositifs doivent être imaginés. Dans l'urgence, les moyens doivent être récupérés pour les dédoublements.
Horaires des enseignements : - passer les enseignements d'exploration à 2h/semaine, à 3h pour les enseignements technologiques (avec couplage possible) ; - passer les enseignements de spécialité de T ES de 1h30 à 2h.	Problème de disponibilité des profs moins aigu pour les disciplines technologiques
<i>Demandes urgentes pour la voie générale</i>	
Programmes de 1ère et terminale : - alléger en SES, histoire-géographie, français Pour l'histoire-géographie : alléger de façon différente pour les séries S et L/ES, en lien avec le programme de terminale, qu'il faudra envisager d'adapter aussi. Rétablir dès 2013 – 2014 un enseignement obligatoire d'HG en Terminale S ; - rétablir un enseignement obligatoire de mathématiques en 1ère L, sur l'horaire et le programme antérieurs (2h).	- Histoire-géographie : 2012-2013 : les élèves de TS sont incités à prendre l'option, ceux de première S ne passeront pas d'épreuve anticipée. 2013-2014 : les élèves de terminale générale ont tous une épreuve. Pour la série S : épreuve et horaires à travailler en équilibre avec les disciplines scientifiques, donc dans le même temps que le programme de 1ère S est revu. - Maths en série L : le programme de la série ES, sur 3h, n'est pas adapté.
Baccalauréat - 1ère L : rétablir une épreuve obligatoire de mathématiques en 1ère L ; - 1ère S : supprimer l'épreuve anticipée d'histoire-géographie, la passer en épreuve terminale (TS) ; - terminale : maintenir l'épreuve actuelle de SES (annuler les modifications prévues), donner un cadre national aux épreuves écrites et orales en LV, modifier les épreuves d'ISN et de DGEMC.	ISN et DGEMC : pas de grilles de compétences. LV : demande de sujets zéro et consignes nationales pour les épreuves (ex : contenu et évaluation du résumé en français en CE) ; sujets nationaux ; jours de passation communs ; échanges d'examineurs ; épreuves orales terminales pour toutes les séries ; augmenter le coefficient de LELE à 2 ; grilles d'évaluation qui prennent mieux en compte la correction de la langue et l'organisation des idées.
CPGE Inclure le SNES, syndicat majoritaire, dans le comité de concertation et de suivi des CPGE, qui a aussi vocation à réfléchir sur d'autres sujets comme la pédagogie, les Tipe et les interrogations orales.	Les programmes des CPGE sont en cours de rénovation. Voir B0 du 3 mai 2012.
<i>Demandes urgentes pour la voie technologique</i>	
Redécouper les enseignements transversaux en discipline de recrutement en STI et STL et en sciences physiques. Favoriser le travail en équipe.	Il s'agit de s'appuyer sur les compétences disciplinaires des enseignants. Il faudrait également renoncer au mixage de spécialités différentes dans les mêmes classes qui conduit à des incohérences entre enseignements transversaux et de spécialité.
Aborder, sous forme d'application, l'ensemble du cycle de vie des produits correspondants à chaque spécialité, notamment par des travaux d'ateliers et de laboratoires.	Pour une famille de produits, la culture technologique devrait s'étendre des phases de conception à celles du recyclage en passant par les phases de production et de maintenance. L'enseignement supérieur permettra l'appropriation d'une professionnalisation sur une ou plusieurs phases de ce cycle de vie.
Revoir complètement les fiches d'évaluation au baccalauréat des épreuves transversales et de spécialités de STI qui sont délirantes ! (Plus de 40 items à évaluer sur 3 niveaux de compétence)	Consulter les enseignants sur les épreuves

Dégager des moyens spécifiques pour les redoublants ayant échoués à la session 2012 des bacs STI-STL	Ces moyens devraient concerner les disciplines technologiques ET générales.
Imposer un moratoire sur les suppressions de postes STI-STL	Dans les années à venir, l'augmentation du nombre d'élèves, qui doit être l'objectif de la réforme, permettra aux enseignants en surnombre de retrouver des classes.
Donner une priorité à la formation des enseignants STI-STL sur leur temps de travail.	L'utilisation des TZR et des profs en surnombre doit permettre d'assurer les remplacements des enseignants en formation.
Relancer le recrutement de professeurs de STI de différentes spécialités et de physique appliquée sur des bases disciplinaires.	
Conserver les équipements pédagogiques industriels présents dans les établissements et en effectuer la maintenance nécessaire.	Il s'agit de conserver les compétences développées dans les établissements sur des équipements spécifiques et de maintenir en état les investissements réalisés par les Régions.
Un moratoire sur la mise en œuvre des réformes STMG et ST2S à la prochaine rentrée est incontournable	Compte tenu des difficultés difficilement surmontables dues à la réforme STI2D, il ne faudrait pas que les séries d'économie-gestion et de sanitaire et social soient également touchées par une réforme mal pensée.
Lettres : alléger les programmes dans les séries technologiques, avec par exemple un objet d'étude en moins.	Le programme est presque identique à celui des séries générales (avec une heure de moins/semaine)
<i>Demandes à terme</i>	
<p>Relancer la réflexion sur le lycée : programmes et structures.</p> <p>Lancer une réflexion approfondie sur la place et le rôle des formations technologiques dans le second degré. Réaffirmer une filière de formation : bac techno, BTS, et au delà, dans les formations industrielles</p> <p>Créer des commissions nationales de concertation, de suivi des programmes et des pratiques, de réflexion à court et long terme sur leurs évolutions, commissions incluant le SNES, syndicat majoritaire</p> <p>Revoir le calendrier du mois de juin (reconquête)</p>	<p>+ remise à plat du livret scolaire</p> <p>Une politique de ré-industrialisation passe par un développement des formations de techniciens supérieurs en nombre et en qualité</p> <p>Cette demande vaut aussi pour le collège.</p>